


<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	 <p style="text-align: center;">COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 N°2024-51</p>
<p>Nombre de conseillers Présents : 11 Absents : 4 Excusés avec pouvoir : 4 Votants : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.</p>
<p>Date de convocation 11/10/2024</p> <p>Objet caution salle des associations</p>	<p>Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Eric Elie, Cédric Butzer, Morgan Michalet, Denis Renault, Romain Grillot. Excusés avec pouvoir : Marie-Thérèse Villecourt (a donné procuration à Morgan MICHALET) ; Brigitte Sève (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Cindy Rochereau (a donné procuration à Josiane CHARMONT) ; Emmanuel PETAT (a donné procuration à Sandrine BRICOURT).</p> <p>Secrétaire de séance : Josiane Charmont</p> <p>Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la salle située derrière la boulangerie (anciennement occupée par la pizzeria) renommée « salle des associations » est désormais mise à la disposition des associations leymentaises et ce à titre gratuit. En contrepartie, les associations doivent rendre la salle, après chaque occupation, nettoyée et rangée, prête à être utilisée par une prochaine association. A chaque occupation, le Président doit remplir une demande appelée convention d'occupation de la « salle des associations » et déposer une caution en échange de son engagement à rendre la salle nettoyée et en état. Monsieur le Maire propose que le montant de cette caution soit de 100€.</p> <p>Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à demander au Président de l'association qui occupera la salle des associations, une caution de 100€ pour le ménage et la remise en état de la « salle des associations ».</p> <p>DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération</p> <p style="text-align: right;">Le Maire Lionel KLINGLER</p>
<p>Envoyé en préfecture le 23/10/2024 Reçu en préfecture le 23/10/2024 Publié le 30/10/2024 ID : 001-210102133-20241018-2024_51-DE</p>	